

## DÉLIBÉRATION PRÉSENTÉE EN CONSEIL SYNDICAL

Du 27 novembre 2024

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE - TÉLÉSTRANSMISSION DES ACTES SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU CALAISIS

**Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président du SyMPaC**

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2131-1 ;

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé E-DMINISTRATION qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission.

Après avoir apporté les précisions sur la convention jointe à la convocation, le conseil est invité à en délibérer.

---

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

- de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires ;
  - d'accorder au Président à engager toutes les procédures y afférentes ;
  - d'autoriser le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.
- 

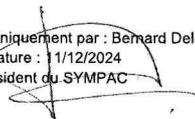
**Acte certifié exécutoire** compte tenu de :

- son envoi en Sous-préfecture le : 3 décembre 2024
- son envoi à l'affichage le : 3 décembre 2024
- sa réception en Sous-Préfecture le : 6 décembre 2024

Le Président du SyMPaC,

Bernard DELALIN

Signé électroniquement par : Bernard Delalin  
Date de signature : 1/12/2024  
Qualité : Président du SYMPAC



ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,  
Bernard DELALIN



## COMITE SYNDICAL DU 27 NOVEMBRE 2024

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le quatorze novembre deux mille vingt-quatre s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

### **Etaient présents :**

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Fabrice BALLART, Guy BEGUE, Pierre CARON, Bernard DELALIN, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, MM. Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Thierry GUILBERT (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### **Etaient excusés :**

Mmes Patricia BASSET, Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), MM. Julien CORDENOS (pouvoir à Mr CARON), Daniel DIWUY, Pierre-Henri DUMONT, Hugo MARCOTTE RUFFIN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Eric BIAT, Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier MAJEWICZ (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER (pouvoir Mr BUY), MM. Gabriel BERLY (pouvoir Mr DELALIN), Bruno DEMILLY (pouvoir Mr COTTREZ), Ludovic LOQUET, Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### **Etaient absents :**

Mme Claudia ROBERT, M. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**).

**Secrétaire de séance :** Monsieur HAMY